



À : Tous les membres

Date : Le 14 avril 2021

Objet : Mesures spéciales d'urgence étendues, Côte-Nord et précisions sur le port du masque médical en continu

—

Chers membres,

Le Gouvernement du Québec a annoncé de nouvelles mesures lors du point de presse tenu hier. Nous vous résumons certaines mesures qui touchent notre industrie.

Mesures spéciales d'urgence

À partir d'aujourd'hui le 14 avril 20h, les mesures spéciales d'urgence seront étendues à l'ensemble du territoire des régions de Chaudière-Appalaches et de l'Outaouais. Nous vous rappelons que la communauté métropolitaine de Québec¹ est également visée par de telles mesures.

Les mesures spéciales d'urgence sont également prolongées dans les régions désignées, et ce, jusqu'au 25 avril.

En ce qui a trait aux autres restrictions imposées par les mesures spéciales d'urgence, nous vous invitons à vous référer au site du [Gouvernement du Québec](#).

Côte-Nord en zone orange

À compter d'aujourd'hui, le 14 avril 20h, la région de la Côte-Nord passera de la zone jaune à la zone orange.

Exemptions au port du masque médical en continu à l'intérieur des milieux de travail

Tel qu'annoncé dans notre mémo du 7 avril dernier, la CNESST a précisé les exemptions à l'imposition du masque médical en continu à l'intérieur des milieux de travail. Il est maintenant prévu expressément que le port, en continu, du masque médical ou celui attesté par le *Bureau de normalisation du Québec* ne s'applique pas si la personne travaille seule dans une cabine ou une pièce fermée (exemples: un bureau avec murs et porte, un camion, un habitacle) et lorsqu'elle mange et boit.

De plus, « une personne n'est pas obligée de porter son masque en continu dans les situations suivantes [...] s'il empêche l'exécution des tâches liées à un emploi (par exemple un chanteur ou un musicien d'instrument à vent) ». Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter la [publication émise par la CNESST](#).

N'hésitez pas à communiquer avec l'équipe des relations de travail si vous avez des questions.

Meilleures salutations,

L'équipe des relations de travail.

¹ Soit l'agglomération de Québec, la MRC de l'Île-d'Orléans, la MRC de La Côte-de-Beaupré, la MRC de La Jacques-Cartier

Association québécoise de la production médiatique

1470 rue Peel, Bureau 950, Tour A, Montréal (Québec) H3A 1T1
514 397-8600

[aqpm.ca](#) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#)

The logo for the Association québécoise de la production médiatique (AQPM) features the letters 'AQPM' in a bold, sans-serif font. The letter 'Q' is stylized with a multi-colored circular graphic behind it, transitioning through shades of blue, green, and yellow.